

La licence par correspondance

Par **Louna**, le **06/10/2005** à **11:28**

Bonjour a tous,

Toute nouvelle dans ce domaine et dans ce site, je me permet de vous demander si d'autres personnes sont dans le cas d'étudier le droit par correspondance comme moi car les méthodologies différent quelque peu (ex: suivre un cour donné par un professeur,..), je possède pas mal de temps dans la journée, le soir, le w-e,...

Si vous avez quelques bon conseils , merci.)))

Par **mathou**, le **06/10/2005** à **22:08**

J'ai suivi un an par correspondance, donc... lol. Tu peux lire ce que j'avais dit déjà sur le sujet (<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=1546>)

Je ne sais pas si tu suis une formation diplomante ou non, donc dans le doute...

Un conseil qui par expérience est très important : sois organisée. Fixe-toi des horaires précis de cours, ne te dis pas " je vais pouvoir le faire une autre fois ". Le programme, par correspondance comme avec le régime présentiel, est lourd et important. Donc un emploi du temps bien réglé est rassurant, surtout si tu as des devoirs à rendre (et par correspondance, on en a deux par matières fondamentales et un par complémentaires chaque semestre, autrement dit il faut essayer de faire des devoirs pour toi le plus possible). Tu peux t'inspirer de l'emploi du temps d'une fac, pourquoi pas.

Autre conseil que je pourrais te donner, ne reste pas trop chez toi, il y a beaucoup de choses qui peuvent te distraire et mettre à mal ta bonne volonté. Et c'est le meilleur moyen pour ne pas échanger avec d'autres étudiants, j'en ai un peu souffert (d'où la bonne idée de venir sur ce forum en cas de questionnrite aigue lol). Pareil avec les profs : il y a des permanences téléphoniques mais ce n'est pas pareil que le contact direct. Et puis y a pas que les études dans la vie, ne t'enferme pas dedans.

Concernant la méthodologie, tu devras faire attention à la prise de notes (s'il s'agit de cours audio), et à la rédaction de tes devoirs. Par correspondance on devient facilement " mou " si on n'y fait pas attention, ou plus " coulant " avec soi-même. C'est une formation qui demande de la rigueur en fait - voilà pourquoi j'ai eu du mal lol

Pour les cours : avant de te jeter sur différents manuels, dis-toi que les profs ont des opinions parfois divergentes, et que ça peut perdre un peu. Donc mieux vaut commencer par

apprendre le cours dispensé par correspondance avant de compléter avec d'autres supports.

Normalement, on fournit un livret ou un CD de méthodologie, donc ce que tu fais est basiquement la même chose que les étudiants classiques. Ce sera plus dans le rapport que tu as à l'enseignement par correspondance que les choses se joueront.

De la motivation, le moins de stress possible, et surtout ne pas hésiter à poser des questions, à formuler ce qui te tracasse.

Je ne sais pas si ça peut t'aider... c'est ta première année d'enseignement supérieur ?

Par **Louna**, le **08/10/2005** à **12:23**

Dans un 1er temps je te remercie Mathou de m'avoir répondu aussi rapidement, de m'avoir donné de très bon conseil que je vais m'efforcer de suivre .

C'est effectivement une 1ere année après une longue interruption d'études (d'où mon stress

de ne pas y arriver Image not found or type unknown)

L'organisation ne me posera pas trop de souci, par contre je ne vois pas où rencontrer lol:

d'autres étudiants en droit (je suis déjà tombée sur ce site complètement par hasard Image not found or type unknown :))

), mais en tous cas j'en suis ravie , j'ai déjà commencé a visiter quelques cours Image not found or type unknown

Pour ma part mon inscription s'est faite a la faculté de Paris-1, je peux te demander pour quel raison n'as tu fait qu'1 année de droit par correspondance?

Enfin là où je pense avoir le plus de problème c o niveau de la mémoire , il va me falloir

beaucoup d'aide mémo-technique Image not found or type unknown

:wink:

Mis à part la bible (Code civil Dalloz Image not found or type unknown) quel genre de manuel est vraiment valable et d'un investissement sûr?

à bientôt

Par **mathou**, le **08/10/2005** à **14:32**

:wink:

De rien, faut faire circuler l'information Image not found or type unknown

Alors, pourquoi seulement un an par correspondance... en fait j'avais pas une santé très brillante en deuxième année et on voulait rentrer en France. Comme ma fac de départ avait coincé mon dossier, et que l'inscription au CAVEJ est plus " simple " qu'une inscription présentielle puisque tu ne prends pas la place d'un étudiant dans l'amphi...

Ca n'a duré qu'un an parce que je préfère de loin aller à la fac, discuter avec les profs ou les étudiants, etc. Tout dépend du caractère je pense.

Est-ce que tu es au système CNED/CAVEJ ou CAVEJ pur ? Dans les deux cas, il y a des conférences de méthode qui reprennent les cours tout au long de l'année, tu pourras y rencontrer des étudiants tout de même. Le forum c'est très bien aussi, j'espère qu'il t'aidera Wink.

Image not found or type unknown

En ce qui concerne les pbrs de mémoire, c'est vrai qu'on se dit souvent " mais je vais jamais shock.

retenir tout ça Image not found or type unknown. En fait la pilule passe au fil des cours, et en les visitant

régulièrement. Tu vas voir que le droit a une logique : à force de lire certains mécanismes, ça rentrera tout seul et ça deviendra automatique. N'hésite pas aussi à consulter la jurisprudence dans ton Code (je dis ça parce qu'au premier semestre, nous ne le faisons pas des masses, et on s'est aperçu le jour de l'examen que toutes les décisions apprises par coeur sans réfléchir étaient dans le Code... si si), ça te donnera des exemples concrets, pratiques, et on retient mieux la théorie lorsqu'elle est illustrée.

Tu peux également faire des fiches de tes cours : les grandes lignes, les mots importants... c'est comme un schéma d'ensemble pour servir d'aide mémoire rapide. La question du " par coeur " se pose aussi, et là tu peux consulter les messages sur le forum (regarde par ex. dans la partie Divers).

Pour les livres, là ça dépend vraiment de toi. Je ne pense pas qu'on puisse parler d'investissement sûr puisque le droit bouge beaucoup (la preuve, chaque année faut racheter lol.

un Code... eh, nan, je voulais pas te faire peur Image not found or type unknown).

Déjà, si tu achètes un manuel, prends-le le plus récent possible. Un an c'est parfois dépassé sur certains points. Le Code civil est très recommandé - bon, là tu vois celui que tu veux selon tes moyens. Il me semble que le méga Code n'est pas permis à l'examen, ce serait pratique de travailler dessus à la maison mais dommage de ne pas pouvoir l'utiliser en examen et devoir en acheter un autre.

Parmi les bouquins, je te recommande d'acheter la Constitution pour le deuxième semestre (éditions Dalloz, parce que tu as une partie jurisprudence, pratique, historique, etc, et que ça m'a été utile en deuxième année également). Sinon, regarde le programme des matières, et

feuilleter les sommaires des bouquins quand tu fais les courses : prends celui qui couvre les mêmes domaines - ou mieux : à Paris I, les profs sont excellents, ils publient souvent des ouvrages. Note leurs noms et cherche s'ils en ont sorti.

A défaut, choisis celui qui te plaît le plus, selon l'écriture, la forme des textes... celui qui te donne envie de le lire. Ça motive. Mais lis-le après avoir appris ton cours pour ne pas

paniquer en te disant qu'il y a trop de choses à retenir Image not found or type unknown

A noter qu'il existe des collections comme " les fondamentaux ", dans le genre mémento, utiles pour relire rapidement le programme avant les examens. Je me souviens que j'avais pris le " Que sais-je " introduction au droit ", qui résume assez bien le programme, ça remet les idées en place.

Ah, aussi : un lexique juridique peut être utile. Bien connaître les définitions, c'est voir un peu moins flou. Le Dalloz qui est vendu avec le Code par exemple (ça peut être moins cher en pack que séparément). Le lexique, ça sert longtemps.

Pour finir, tu auras des livrets de TD avec plein de documents, travaille-les, ça te fera lire de la doctrine.

Euh... un dernier conseil (après j'arrête, promis) : en constit' notamment, ça peut être intéressant de lire des plans de devoirs, et ça tu en trouves sur le net (ici entre autres). Ça structure tes connaissances et ça les organise.

Tu as déjà reçu ton colis de cours ?

:oops:

... ben j'avais oublié une chose Image not found or type unknown Puisque tu es à Paris I, tu pourras télécharger des cours d'étudiants de Paris sur le site d'assocdroit1. Voilà !

Par **Louna**, le **08/10/2005** à **23:38**

Malheureusement pour moi la fac de paris-1 c planté dans mon dossier, je l'ai appris aujourd'hui même je dois donc refaire mon inscription, et bien sur tout le temps que jen'aurai

pas ma carte d'étudiant je ne pourrai m'inscrire au CNED Image not found or type unknown grrrr!

:))

Mais bon j'ai ce site, depuis que j'y suis venu je ne le quitte plus Image not found or type unknown j'ai déjà commencé à lire, comprendre enfin bosser certain cour d'après le programme du CNED... j'avoue que je ne pensai pas être aussi captivée par le droit ce sont des matières très intéressantes et je

pense que cela ira qu'en s'emplifiant!

:wink:

Image not found or type unknown

Je pense acheter le Code civil Dalloz 2006 à cause des nouvelles lois sur le divorce, pour le reste je vais réagir à l'instinct comme j'ai toujours fait avec mes livres traditionnels, et laissé trainer mon oreille un peu partout (mes yeux aussi mdr) pour en savoir plus sur mes choix.

Encore merci Mathou à bientôt

Par **FANNY**, le **28/08/2013** à **17:38**

BONJOURS J AIMERAIS M INSCRIRE SUR SESAME PUIS AU CAVEJ MAIS JE N Y ARRIVE PAS. JE VOUDRAIS PRENDRE DES COURS PAR CORRESPONDANCE EN DROIT. JAIMERAIS SAVOIR SI QUELQU'un peut me dire comment faire; je suis aller sur sesame mais j ai rien compris apres sur primo mais ca n'a aboutit a rien; pourtant il me semble encore etre dans les temps pour m'inscrire en plus pour recevoir les cours ca va prendre du temps alors je suis inquiete; de plus ca fait longtemps que j ai quitte les bancs d'ecole bref si quelqu'un m'entend je lui demande son aide merci d'avance